

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

---

### **OBJET : Demande de subvention désimpermeabilisation des sols**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Héléne MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

---

Vu le code des collectivités territoriales

Vu les statuts de la communauté de communes piège Lauragais Malepère

Considérant que dans le cadre de sa politique environnementale, la CCPLM a défini la « désimpermeabilisation des sols » comme axe d'actions pour la préservation de la ressource en eau.

Considérant que la CCPLM a répondu à l'appel à projets « Désimpermeabilisons les sols » de la Région Occitanie en 2022 et que celle-ci a répondu favorablement à notre dossier pour la présentation d'une opération en 2023.

Considérant l'avant-projet fourni par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenu pour ce projet.

Monsieur Brice Asensio propose au conseil communautaire d'approuver le projet dont le montant de travaux est estimé à 424 420.21 €HT (y compris la maîtrise d'œuvre), la demande de subventions auprès de la Région Occitanie pour 80%, soit pour 339 536 € et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Région Occitanie	CCPLM - Autofinancement	TOTAL
80%	20%	
339 536 €	84 884.21	424 420.21 €HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le dossier présenté pour un montant total de 424 420.21 €HT.

**SOLLICITE** une subvention de la Région Occitanie, sur la base de 80% du montant HT précité, soit la somme de 339 536 €.

**AUTORISE** le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, demande de subventions, marchés et documents liés à ce projet.

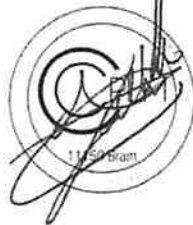

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance



Jérôme DARFEUILLE

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/09/2023 et la publication s  
communauté de communes le / /2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié sur le site internet de la  
ID : 011-200035707-20230926-D202309\_15-DE

Le Président



André VIOLA

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230926-D202309\_15-DE